REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN



ALLOCUTION DE MONSIEUR CHEIKH DIBA

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

SESSION PARLEMENTAIRE

PROJET DE LOI DE FINANCES 2027

Sénégal 2050

Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire ;

Honorables Députés, membres de la Commission ;

Mesdames et Messieurs ;

Je me présente encore une fois devant vous afin de soumettre à votre examen, le **projet de loi de finances initiale pour l'année 2027 (PLFI)**.

Il ne s'agit pas pour moi d'un exercice de routine. Je viens plutôt défendre un budget de responsabilité ; un budget qui fait des choix difficiles, mais justes et nécessaires ; un budget qui place les besoins essentiels des Sénégalais au-dessus de tout ; un budget qui les protège des chocs et soutient les plus vulnérables ; un budget qui maîtrise les charges de l'État et, *in fine*, réduit le déficit afin de mieux maitriser l'endettement.

Le budget que je vous présente aujourd'hui porte l'engagement du Gouvernement à développer notre économie et tous les secteurs sociaux. Ce budget est transparent, parce que nos concitoyens le méritent et nos règles nous l'exigent. De surcroît, le budget de 2027 est tourné vers une seule exigence : que chaque franc dépensé contribue concrètement à améliorer les conditions de vie des Sénégalais.

A l'instar des lois de finances de 2025 et de 2026, le présent projet reste adossé à la Vision d'un **Sénégal souverain, juste et prospère** à l'horizon **2050,** portée par **Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République**, et mise en œuvre sous la conduite de Monsieur le Premier Ministre. Il repose sur une conviction simple : on ne bâtit pas un Sénégal souverain sur des finances publiques fragiles.

Honorables Députés, face à un budget, tout Représentant du Peuple, que vous êtes, est amené à poser trois questions. C'est autour d'elles que s'articulera mon propos :

1. **Que finance ce budget ?** C'est la question de nos priorités et de nos arbitrages ;
2. **Quelles dépenses réoriente-t-il ?** C'est la question des marges que nous dégageons et des réallocations que nous opérons ;
3. **Quels résultats produit-il pour les Sénégalais ?** C'est la question de l'impact concret pour les populations.

Mais auparavant, permettez-moi de rappeler le contexte dans lequel ce budget a été élaboré.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Ce budget a été préparé dans un environnement international marqué par un niveau élevé d'incertitude.

Le conflit au Moyen-Orient, déclenché le 28 février 2026, et la fermeture quasi totale du détroit d'Ormuz ont entraîné une forte hausse des cours mondiaux de l'énergie et durci les conditions de financement. Dans ce sillage, le FMI a ramené sa prévision de croissance mondiale pour 2026 à 3,0%.

Le Sénégal est doublement exposé : nous importons nos produits pétroliers et nous portons une dette élevée. Chaque hausse du baril alourdit notre facture d'importation et le coût des subventions, mécanisme de protection des consommateurs contre les fluctuations des prix internationaux du pétrole. Dans le même temps, l'accès aux marchés internationaux de capitaux nous est fermé.

Sur le plan national, 2025 a été une année de croissance forte, à 6,75%, portée par l'exploitation des champs pétroliers et gaziers de Sangomar et de Grand Tortue Ahmeyim conjuguée à une bonne campagne agricole. Mais regardons les choses en face : hors hydrocarbures, la croissance n'a été que de 2,2%.

En 2026, la croissance ralentit à 2,7%. Pour 2027, nous la projetons à 1,5%. Je veux être clair devant vous, ce chiffre n'est pas un renoncement. Il est le prix assumé du redressement. Nous avons choisi la vérité des chiffres plutôt que des hypothèses flatteuses que la réalité aurait démenties aisément.

Dans ce contexte, le Gouvernement a conclu, le 1er septembre 2026, un accord technique avec les services du FMI. Il ouvre la voie à un programme de trois ans, 2027-2029, assorti d'un financement de **2,2 milliards de dollars** des États-Unis (USD), soit **1 243 milliards FCFA**, au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Cet accord est aligné sur nos propres choix adossés au Plan de Redressement économique et social « **Jubbanti Koom** », la stratégie de rationalisation des dépenses et à la réforme des subventions énergétiques. Il s'accompagne du Plan de Traitement de la Dette du Sénégal, mis en œuvre à partir d'octobre

2026, qui vise à réaménager le profil des remboursements et à réduire progressivement la charge des intérêts.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le premier message de ce budget est de **réduire nettement le déficit.**

Le projet de loi de finances rectificative 2026 portait le déficit à 7,6 % du PIB. Le budget 2027 le ramène à 4,7%. C'est un effort de presque trois points de PIB en un an, qui plus est, dans un contexte incertain.

Par rapport à ce projet rectificatif que vous avez rejeté, les dépenses du PLF 2027 baissent de 246,3 milliards FCFA. Les recettes, quant à elles, progressent de 137,2 milliards FCFA. Le Gouvernement a donc fait sa part du chemin.

Plus révélateur encore, le déficit primaire, c'est-à-dire le déficit hors paiement des intérêts, passe de 450 milliards FCFA en 2026 à 47,7 milliards FCFA en 2027, soit 0,2% du PIB. Autrement dit, l'État se rapproche de l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses hors intérêts de la dette, marquant ainsi une étape décisive dans le redressement de nos finances publiques.

Et si l'on met de côté les recettes pétrolières et gazières, par nature volatiles, notre effort propre sera tout aussi net. Le déficit primaire hors hydrocarbures passera alors de 2,8% du PIB à 1,5%.

Cette consolidation budgétaire (**réduction du déficit**) permet de diminuer le recours à l'endettement (**moins d'emprunts**) et de limiter les charges d'intérêts sur la dette à payer demain, libérant ainsi de l'espace budgétaire (**ressources à dépenser dans le budget**) **pour financer nos priorités de développement**, notamment l'éducation, la santé et les infrastructures.

Cette trajectoire n'est pas imposée de l'extérieur. Elle résulte d'un choix de souveraineté. Un pays qui maîtrise sa dette maîtrise ainsi son destin.

Je tiens à préciser, honorables députés, que la comparaison des recettes, des dépenses, du déficit et du besoin de financement aux données du projet de loi de finances rectificative rejeté ne remet nullement en cause le projet de LFI et ne peut entrainer son retrait par le Gouvernement. Vous ne verrez pas les chiffres d'une LFI ajustée ni dans l'exposé des motifs par article, ni dans la partie concernant le projet de loi. Les chiffres de la LFI ajustée ne figurent pas non plus au niveau de l'article 12 relatif à l'équilibre budgétaire et financier.

Les motifs du retrait que vous avez évoqués ne sont pas valables parce qu'ils ne concernent pas les parties qui doivent être votées à savoir l'évaluation des recettes et les crédits du

budget général qui font l'objet d'un vote par programme et par dotation. Les votes portent aussi sur les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le Gouvernement a introduit, comme d'habitude des erratas pour corriger l'anomalie relevée par votre commission.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Gouverner, c'est assumer des arbitrages difficiles. Dans un contexte de ressources limitées, chaque franc affecté à une priorité traduit un choix et impose un renoncement. Nos arbitrages orientent les priorités vers les secteurs de **la santé, de l'eau et l'assainissement, de l'éducation, de la mobilité et de la protection des plus vulnérables.**

D'abord, la santé des Sénégalais, le budget 2027 lance la construction de cinq grands hôpitaux. Il étend la couverture sanitaire universelle, renforce la santé communautaire et soutient notre souveraineté pharmaceutique. Notre ambition est de garantir à chaque Sénégalais, où qu'il réside, un accès équitable et abordable à des soins de santé de qualité.

Ensuite, l'eau et l'assainissement nous poursuivrons le Grand Transfert d'Eau sur 270 kilomètres et l'assainissement de Touba. Nous renforçons la prévention et la gestion des inondations, qui frappent chaque année nos familles.

S'agissant de l'éducation et de la jeunesse nous construirons 12 Lycée Nation-Armée pour la Qualité et l'Équité (LYNAQE) et 15 000 salles de classe connectées et nous poursuivrons les travaux des universités de Matam, du Sénégal oriental et du Sine-Saloum.

Concernant **la mobilité et le désenclavement,** il s'agira de mettre en œuvre les projets qui relient nos territoires et nos marchés :

- le second pont de Ziguinchor ;
- le pont de Rosso ;
- la réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tambacounda ;
- les programmes de désenclavement du Dande Maayo et de la Boucle du Fouladou.

Au titre de la souveraineté alimentaire, nous finançons les contrats-programmes par filière, pour le riz, la pomme de terre, l'oignon, l'élevage et le lait. Nous créons 100 coopératives agricoles communautaires et engageons l'aménagement de 320 000 hectares hydro-agricoles d'ici 2029.

Enfin, last but not least, dans le domaine de la solidarité nationale, c'est l'un des choix les plus forts de ce budget, consacrant le doublement des **Bourses de sécurité familiale**, qui passent de 70 milliards en 2026 à 140 milliards FCFA en 2027. Plus d'un million de ménages vulnérables, exactement 1 000 649, en bénéficieront.

En face, nous avons fait des choix de rigueur. Nous recrutons de manière ciblée, en priorité pour la santé, l'éducation et les forces de défense et de sécurité. Nous inscrivons dans le budget que des projets maturés.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Financer nos priorités sans creuser la dette suppose de mobiliser davantage nos propres ressources et de dépenser autrement.

Nos recettes intérieures hors hydrocarbures progresseront de 5,8% en 2027. Cette projection est volontairement prudente, le potentiel fiscal étant supérieur en réalité. Mais nous avons tiré les leçons de 2026. Nous refusons d'inscrire au budget des recettes que nous ne sommes pas certains de pouvoir recouvrer.

Notre ambition est claire : élargir l'assiette fiscale, assurer une contribution plus équitable de chacun et mieux lutter contre la fraude, sans faire peser une charge sur les contribuables qui respectent déjà leurs obligations.

L'année 2027 sera également marquée par l'entrée en vigueur prévue du nouveau Code général des impôts et du nouveau Code des douanes. Ces deux réformes majeures permettront de moderniser notre système fiscal et douanier, de simplifier les obligations des contribuables et de renforcer l'efficacité du recouvrement.

Elles s'accompagneront de mesures concrètes articulées autour de :la réforme de la fiscalité foncière et immobilière ;

- l'audit des grands contribuables ;
- la taxation des services numériques fournis par des entreprises étrangères ;
- la réduction ciblée des exonérations fiscales ;
- l'entrée en vigueur du marquage fiscal sur cinq catégories de produits, pour lutter contre la fraude et protéger les consommateurs ;
- la simplification du dispositif de taxation du secteur informel et des particuliers ;
- la généralisation de la facturation électronique et la digitalisation des procédures fiscales et douanières.

Enfin, une nouvelle Stratégie de recettes à moyen terme sera adoptée au plus tard en octobre 2027. Elle permettra d'inscrire ces réformes dans une programmation cohérente et de renforcer durablement notre capacité à financer les priorités nationales par nos propres ressources.

Réduire le train de vie de l'État, c'est là où commence l'effort. Nous réduisons les dépenses de fonctionnement et maîtrisons la masse salariale. Nous rationalisons les agences et organismes publics dont l'utilité n'est plus démontrée.

Réorienter les subventions vers ceux qui en ont besoin, c'est tout le sens de la réforme la plus importante de ce budget, et je veux en parler franchement. Aujourd'hui, une part importante des subventions à l'énergie profite aux ménages les plus aisés. Ce n'est ni juste, ni soutenable.

Nous allons donc réorienter ces ressources, progressivement et de façon prévisible :

- le gaz butane domestique, en particulier les petites bouteilles, sera préservé ;
- pour l'électricité, un tarif social protégera les petits consommateurs et les petits professionnels ;
- la protection sera mise en place avant ou en même temps que chaque ajustement, jamais après ;
- les économies réalisées financeront les filets sociaux, à commencer par le doublement des Bourses de sécurité familiale.

Notre objectif est de ramener le coût total des subventions énergétiques à 1% du PIB d'ici 2029 en faisant un meilleur ciblage pour mieux protéger ceux qui en ont le plus besoin.

Dans un budget contraint, l'ordre de programmation compte. Nous privilégions le financement des investissements à forts impacts. Nous privilégions aussi les financements concessionnels, moins coûteux. Nous recourons aux partenariats public-privé là où ils apportent une vraie valeur, en évaluant leurs risques pour le budget.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Un budget ne se juge pas à ses intentions. Il se juge à ce qu'il change dans la vie des populations et dans la confiance qu'il inspire.

480 milliards pour relancer l'économie

Je commence par une mesure que les entreprises attendent depuis longtemps. **Le budget 2027 consacre 480 milliards FCFA au règlement des arriérés dus au secteur privé. Au total, entre 2025 et 2027, l'Etat aura apuré la dette due au secteur privé à hauteur de 1 280 milliards.**

Avec l'accumulation des arriérés, il y a des PME qui ont livré à l'État et attendent d'être payées. Il y a des salariés dont l'emploi est menacé. Il y a des banques qui hésitent à prêter. Payer ce que l'État doit, c'est remettre de la trésorerie dans l'économie réelle. C'est relancer l'investissement privé. C'est préserver des emplois.

Ces paiements se feront selon des critères objectifs et en toute transparence. Et nous prenons l'engagement de ne plus accumuler de nouveaux arriérés.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Avec la réforme du secteur parapublic, nous changeons la stratégie de l'État actionnaire, des contrats de performance généralisés, avec à la clé une information financière fiable et la restructuration des entreprises en difficulté. La SONACOS, la SODEFITEX, la SAED, la SODAGRI et Air Sénégal seront restructurées pour réduire leur dépendance aux subventions. L'argent public doit produire des résultats, pas compenser des pertes. A ce titre, un fonds de relance a été spécifiquement créé sous forme de CST pour prendre en charge de façon durable la problématique des entreprises en difficulté. Il a été doté à hauteur de 22 milliards.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le Gouvernement a entamé une réforme majeure de la gestion de la dette avec la création de la Direction générale des Financement et de la Dette et la programmation et l'exécution de toutes les dépenses financées sur ressources extérieures à travers l'application de gestion des dépenses publiques, **SYSBUDGEP**.

Concrètement, aucun prêt et aucun don ne pourra plus être exécuté en dehors du circuit budgétaire. Chaque franc emprunté sera inscrit, suivi et justifié. C'est le gage d'une maîtrise réelle de l'endettement. C'est une garantie de traçabilité de chaque franc et de la crédibilité de nos finances publiques.

Dans ce même sillage, tous les transferts au profit des services non personnalisés de l'Etat sont supprimés. Aucun de ses services ne peut plus exécuter ses dépenses à travers un compte de dépôt. L'annexe XIII de la présente loi concerne les transferts au profit de tiers dont la phase administrative de la dépense est exécutée par les SNPE qui y figurent.

La transparence n'est pas une contrainte que nous subissons. C'est un engagement que nous prenons devant vous, devant nos partenaires, et surtout devant les Sénégalais.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je conclus par les chiffres clés de ce projet, car ce sont eux qui engagent :

- **les recettes** du budget général atteignent 5 653,9 milliards FCFA ;
- **les dépenses** s'établissent à 7 005,6 milliards FCFA ;
- **le déficit** est ramené à 1 351,7 milliards FCFA, soit 4,7% du PIB ;
- **le déficit primaire** est ramené à 0,2% du PIB.

Comme vous pouvez le constater, nous aurons en 2027 **des recettes qui progressent**, **des dépenses maîtrisées** et **un déficit qui baisse de presque trois points de PIB**. Et dans le même temps, **des Bourses de sécurité familiale doublées**, **480 milliards payés aux entreprises au titre de la dette intérieure et des investissements recentrés sur la santé, l'eau, l'éducation et la mobilité.**

Honorables Députés,

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

S'agissant des moyens alloués aux institutions constitutionnelles, les dotations budgétaires s'établissent comme suit :

Au titre de la **PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**, le budget s'élève à **223 860 128 849 FCFA** contre **204 544 450 088 FCFA** en **2026,** soit une **hausse** de **19 315 678 761 FCFA** en valeur absolue et **9,44%** en valeur relative.

Cette progression s'explique principalement par :

- la hausse de la dotation du Fonds intergénérationnel qui passe de 7,6 milliards FCFA en 2026 à 39,7 milliards FCFA ; et par
- le transfert du chapitre « Loyers des Bâtiments administratifs », exécuté par la SOGEPA, du ministère en charge de l'Urbanisme vers la Présidence, pour un montant de 7,6 milliards FCFA.

Toutefois, le budget général de la Présidence a connu une baisse. En effet, **hors comptes spéciaux du trésor**, le budget total de la Présidence ressort à **183 360 128 849 FCFA** contre **196 141 735 088 FCFA** en **2026**, soit une **baisse** de **12 781 606 239 FCFA** en valeur absolue et **6,52%** en valeur relative.

La part du budget de la Présidence de la République dans le budget total 2027, **hors dette** (section 10) et **dépenses communes** (section 60) est de **3,88%.**

Pour la **PRIMATURE**, le budget s'élève à **32 367 425 298 FCFA** contre **29 536 587 789 FCFA** en **2026,** soit une **augmentation** de **2 830 837 509 FCFA** en valeur absolue et **9,58%** en valeur relative.

La hausse est due, particulièrement, à la prise en compte du nouveau **« Projet de Renforcement du Système de Santé et Protection sociale 2026-2030 » pour un montant de 1,7 milliard FCFA** et **la hausse de la dotation du projet de Construction d'un complexe WAQF commercial et résidentiel à Dakar,** au profit des écoles Daara au Sénégal pour un montant de 2,23 milliards FCFA.

La part du budget de la Primature dans le budget total 2027, **hors dette** (section 10) et **dépenses communes** (section 60) est de **0,56%**.

En ce qui concerne l'**ASSEMBLEE NATIONALE, son budget** s'élève à **21 114 815 985 FCFA** contre **22 304 735 604** en **2026,** soit une **baisse** de **1 189 919 619 FCFA** en valeur absolue et **5,33%** en valeur relative.

La variation est expliquée par la baisse généralisée des dépenses du budget général.

La part du budget de l'Assemblée nationale dans le budget total 2027, **hors dette** et **dépenses communes** est de **0,37%**.

Quant au budget du **CONSEIL CONSTITUTIONNEL**, il s'élève à **1 504 951 404 FCFA** contre **1 360 818 613 FCFA** en **2026**, soit une **augmentation** de **144 132 791 FCFA** en valeur absolue et **10,59%** en valeur relative.

La hausse est due principalement à **l'augmentation des dépenses de personnel, pour un montant de 54 345 387 FCFA**, destiné à la couverture optimale de la masse salariale des agents de l'Etat affectés au Conseil et **la prise en charge de la dotation relative à l'organisation des élections de 2027 pour un montant de 100 000 000 FCFA**.

La part du budget du Conseil Constitutionnel dans le budget total 2027, **hors dette** et **dépenses communes** est de **0,03%**.

Relativement à la **COUR SUPREME**, son budget s'élève à **4 693 246 446 FCFA** contre **4 771 661 827 FCFA** en **2026,** soit une **baisse** de **78 415 381 FCFA** en valeur absolue et **1,64%** en valeur relative.

La principale cause de la variation du budget est justifiée par la baisse des dépenses de personnel. La part du budget de la Cour suprême dans le budget total 2027, **hors dette** et **dépenses communes** est de **0,08 %**.

Enfin, le budget de la **COUR DES COMPTES** s'élève à **13 074 130 500 FCFA** contre **13 452 264 062 FCFA** en **2026,** soit une **baisse** de **378 133 562 FCFA** en valeur absolue et **2,81%** en valeur relative.

La baisse est due à une diminution des dépenses de personnel. La part du budget de la Cour des Comptes dans le budget total 2027, **hors dette** et **dépenses communes** est de **0,23%.**

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Tel est, en substance, le projet de budget **2027** que le Gouvernement soumet à votre examen.

Je voudrais, avant de clore mes propos, Honorables députés, vous dire que le Gouvernement a entendu votre exigence de rigueur, de sincérité et de transparence. Ce budget y répond pleinement. Je vous invite à l'examiner, et à lui accorder votre confiance, au service du Sénégal et des Sénégalais.

En votant ce budget, vous ne validez pas simplement un équilibre comptable mais vous validez surtout un engagement national, celui de restaurer la confiance, de libérer les énergies productives et de bâtir un avenir commun, juste et solidaire.

Je tiens à saluer l'ensemble des équipes de mon département, dont le professionnalisme et la rigueur ont permis de concrétiser ce projet dans les délais.

Je vous remercie de votre attention.